

PROBLEME AVEC UN CLUB DE FOOTBALL

Par **grinch**, le **01/09/2010** à **10:43**

Bonjour,

Tout d'abord, je vous prie de m'excuser si je ne poste pas au bon endroit. J'ai vraiment besoin d'un avis.

Il y a 15 mois, des "amis" m'ont proposé de les aider à créer un club de football en salle, il fallait 5 personnes dans le comité et bien que je ne suis pas très chaud pour ce genre de gestion, j'ai finalement accepté afin de faire la 5e personnes.

Seulement, il est arrivé un problème. En septembre dernier, nous avons participé aux fêtes de wallonie et nous avons été victime d'un vol dans notre caisse (histoire qui m'a été raconté vu que j'étais absent lors de ce w-e). Dès lors, à la réception de la facture du brasseur (+/- 3000 euros), le club n'a pas su la payer. Or, on me racontait toujours que tout était en ordre jusque décembre dernier ou un premier recommandé arrive du brasseur. Pris de colère, je contacte le président et j'exige que le paiement soit fait directement ce qu'il m'annonce quelques jours plus tard. Je contacte la brasserie et la on me dit qu'il n'a payé qu'un tiers mais qu'il y a un arrangement pour payer le solde restant du fin janvier.

Evidemment, on me laisse toujours sur le côté et des mensonges me sont raconté et je ne parviens jamais à avoir de preuve. En mai dernier, de nouveau un recommandé et rebelotte je me fache de nouveau et à ce moment la brasserie me contacte et me dit que le président à jusque fin mai donc moi plus de nouvelle après donc je me dis que tout va bien (j'avais gardé moi-même un très bon contact avec le brasseur car je suis toujours resté très sympa avec et je lui ai dit que je ne faisais plus partie du comité, j'avais démissionné). Hier (donc le 31/8), j'ai reçu un nouveau recommandé en m'informant que si la facture n'était pas payé dans 10 jours, un huissier serait désigné donc pris de panique (car je n'ai jamais eu à titre privé aucun problème de dettes et je fais tout pour réglé mes obligations en temps et en heures), j'ai contacté le brasseur et j'ai payé de mon compte personne les 1450 euros restant. Maintenant, voila ma question que puis-je faire ? car je pense que je ne dois pas supporter tout seul les frais d'un club ? Je sais qu'en faisant partie d'un comité, on est malheureusement responsable et donc que la dette devait se diviser. Bon j'accepte de le faire même si je suis déçu mais bon c'est comme ça et je suis même d'accord de m'y plier mais je suis pas d'accord de supporter toute la dette. Je vous avoue que je suis un employé normal donc pas un gros salaire et je n'ai pas envie de passer par des frais d'avocat, tribunal car j'ai déjà payé pas mal. Je vais leur rédiger un recommandé en les mettant en demeure de me payer mais je doute vu la mauvaise fois de ceux-ci qu'ils me rembourseront un jour.

Merci d'avance pour aide.

Chris